

# EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE DANGERS

Séance du 19 décembre 2022

**DATE DE CONVOCATION**

15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,  
Le dix-neuf décembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur BELLAMY André

**DATE D'AFFICHAGE**

15 décembre 2022

**NOMBRE DE**

**CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

**Etaient présents :**

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth,  
RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline, et Messieurs  
BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy et  
ROBVEILLE Arnaud

**Etait absent :**

Monsieur PETIT Benoît

*Délibération n° 2022/51*

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame TREBOUET Caroline

**OBJET DE LA  
DELIBERATION :**

**Salle polyvalente  
associative –  
Acceptation projet -  
Présentation enveloppe  
financière**

Lors de la réunion du 26 octobre 2021, le Conseil municipal a décidé de mener une réflexion sur la construction d'une salle polyvalente associative afin d'offrir aux associations de la Commune et des communes alentours un espace où exercer leurs activités. Cette salle servira également à accueillir des événements ponctuels de la Commune, tels que des petites réceptions (accueil nouveaux habitants, banquet communal, accueil des familles lors d'obsèques, etc...). Elle pourra également être mise à disposition des entreprises de la Commune et des communes alentours.

Par délibération n° 2021/35 du 26 octobre 2021, le Conseil municipal a confié à la SPL Chartres Aménagement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de l'assister durant les différentes phases de l'opération.

Par délibération n° 2022/15 du 15 février 2022, le Conseil municipal a autorisé le Maire à effectuer la publication d'un marché à procédure adaptée sous le numéro 2022 001 ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la salle polyvalente associative de Dangers, qui a été attribué, par délibération n° 2022/28 du 31 mai 2022, à l'agence YDA – Yolaine Didou Architecture.

Suivant avant-projet définitif du 16 décembre 2022 présenté par YDA, le projet ci-après est arrêté : construction d'une salle d'environ 80m<sup>2</sup>, avec bloc sanitaire, cuisine, rangements, local entretien et un préau extérieur, l'ensemble de la surface construite totale représentant environ 220 m<sup>2</sup>.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20221219-202251-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

Le Maire présente au Conseil municipal, l'enveloppe financière ci-après :

<b>DEPENSES</b>	
Coût du projet estimé	
Travaux HT : Construction salle polyvalente associative	496.000 €
Etudes, assurances, et honoraires HT	99.400 €
Aléas & imprévus HT	20.000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>615.400 €</b>
TVA	123.080 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>738.480 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Subvention du Département (estimée) Projets structurants (500.000€ x 30%)	150.000 €
Subventions Etat (estimée) DETR (450.000€ x 20%)	90.000 €
Fonds de concours Chartres Métropole Investissement pour projets structurants (50% du reste à charge)	187.700 €
<b>TOTAL</b>	<b>427.700 €</b>
<b>RESTE A CHARGE HT</b>	<b>187.700 €</b>
<b>RESTE A CHARGE TTC</b>	<b>310.780 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** le projet présenté,

- **DIT** que le montant de l'enveloppe financière est arrêté à la somme de 615.400 € HT, soit 738.480 TTC,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 19 décembre 2022

Le Maire,  
André BELLAMY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20221219-202251-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022



# EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE DANGERS

Séance du 19 décembre 2022

DATE DE CONVOCATION

15 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

15 décembre 2022

NOMBRE DE

CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix-neuf décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BELLAMY André

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy et ROBVEILLE Arnaud

Etait absent :

Monsieur PETIT Benoît

*Délibération n° 2022/52*

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame TREBOUET Caroline

OBJET DE LA

DELIBERATION :

Création d'une sente  
piétonne

Demande de subvention  
FDI

Le Maire expose,

La Commune de Dangers est traversée d'Est en Ouest par un axe routier à grande circulation RD939 (environ 8.000 véhicules/jour) rendant difficile les déplacements entre le Sud et le Nord du Village.

La Commune a développé ces dernières années au profit de sa population, des liaisons douces favorisant les déplacements piétons.

Afin de sécuriser la circulation des usagers, la commune de Dangers envisage la création d'une sente piétonne pour faciliter et sécuriser le cheminement des piétons et des vélos depuis la rue des Bruyères jusqu'à un passage piétons situé à hauteur d'une sente piétonne existante permettant aux enfants scolarisés et aux familles un cheminement sécurisé vers le stade et les écoles.

Après mise en concurrence, l'offre de la société TP28 a été retenue pour présenter un montant de travaux de 6.935 € HT.

Le Département, lors de sa séance du 3 octobre 2022, a adopté le règlement du Fonds Départemental d'Investissement ayant pour but d'aider les communes de -10.000 habitants dans leurs projets d'investissement.

Vu le règlement FDI 2023, notamment la rubrique « Travaux de voirie » et son annexe 2 « Opérations de sécurité » permettant à la Commune de solliciter auprès du Département une subvention à hauteur de 50% du montant HT pour les communes de moins de 1.000 habitants, plafonnée à une dépense de 100.000 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20221219-202252-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

Vu l'estimatif présenté par la société TP28,

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

DEPENSES	
Coût du projet estimé HT	6.935,00 €
TVA	1.387,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>8.322,00 €</b>

RECETTES	
Subvention du Département (estimée) FDI (6.935€ x 50%)	3.467,00 €
Fonds de concours Chartres Métropole (estimé 50% du reste à charge)	1.734,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5.201,00 €</b>
RESTE A CHARGE HT	1.734,00 €
<b>RESTE A CHARGE TTC</b>	<b>3.121,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

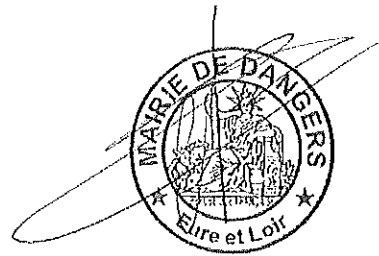
- **demande** au Maire de solliciter une **subvention FDI** de 3.467 € auprès du Département ;
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 19 décembre 2022

Le Maire,  
André BELLAMY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20221219-202252-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

# EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE DANGERS

Séance du 19 décembre 2022

DATE DE CONVOCATION

15 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

15 décembre 2022

NOMBRE DE

CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix-neuf décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BELLAMY André

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy et ROBVEILLE Arnaud

Etait absent :

Monsieur PETIT Benoît

*Délibération n° 2022/53*

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame TREBOUET Caroline

OBJET DE LA

DELIBERATION :

Création d'une sente  
piétonne

Demande de fonds de  
concours Chartres  
Métropole

Le Maire expose,

La Commune de Dangers est traversée d'Est en Ouest par un axe routier à grande circulation RD939 (environ 8.000 véhicules/jour) rendant difficile les déplacements entre le Sud et le Nord du Village.

La Commune a développé ces dernières années au profit de sa population, des liaisons douces favorisant les déplacements piétons.

Afin de sécuriser la circulation des usagers, la commune de Dangers envisage la création d'une sente piétonne pour faciliter et sécuriser le cheminement des piétons et des vélos depuis la rue des Bruyères jusqu'à un passage piétons situé à hauteur d'une sente piétonne existante permettant aux enfants scolarisés et aux familles un cheminement sécurisé vers le stade et les écoles.

Après mise en concurrence, l'offre de la société TP28 a été retenue pour présenter un montant de travaux de 6.935 € HT.

La communauté d'agglomération Chartres Métropole a décidé de consacrer une enveloppe de 2,5 millions d'Euros au soutien des projets d'investissements divers de ses communes membres.

Vu le règlement du fonds de concours concernant l'aide pouvant être apportée aux travaux d'investissement divers,

Vu l'estimatif présenté par la société TP28,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20221219-202253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

DEPENSES	
Coût du projet estimé HT	6.935,00 €
TVA	1.387,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>8.322,00 €</b>

RECETTES	
Subvention du Département (estimée) FDI (6.935€ x 50%)	3.467,00 €
Fonds de concours Chartres Métropole (estimé 50% du reste à charge)	1.734,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5.201,00 €</b>
RESTE A CHARGE HT	1.734,00 €
<b>RESTE A CHARGE TTC</b>	<b>3.121,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

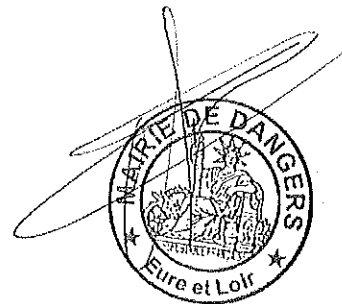
- **demande** au Maire de solliciter un fonds de concours de 1.734 € auprès de Chartres Métropole ;
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 19 décembre 2022

Le Maire,  
André BELLAMY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20221219-202253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

# EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE DANGERS

**DATE DE CONVOCATION**

15 décembre 2022

Séance du 19 décembre 2022

**DATE D’AFFICHAGE**

15 décembre 2022

L’an deux mille vingt-deux,  
Le dix-neuf décembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur BELLAMY André

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

Etaiet présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth,  
RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline, et Messieurs  
BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy et  
ROBVEILLE Arnaud

Etait absent :

Monsieur PETIT Benoît

*Délibération n° 2022/54*

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame TREBOUET Caroline

**OBJET DE LA  
DELIBERATION :**

Le Maire expose,

**Rue de la Miterne & rue  
des Bruyères – Travaux  
de voirie**

**Demande de FDI**

La commune de Dangers envisage de reconstituer les trottoirs  
actuellement gravillonnés aux fins d’application d’un enrobé pour  
faciliter la circulation des piétons et des poussettes rue des Bruyères  
et rue de la Miterne. Par ailleurs quelques bordures détériorées  
doivent être remplacées sur 12 mètres de linéaire environ rue des  
Bruyères, avec application d’un bi-couche sur l’ensemble de la rue  
des Bruyères.

Après mise en concurrence, l’offre de l’entreprise TP28 a été retenue  
pour présenter un montant de travaux de 31.006,60 € HT.

Le Département, lors de sa séance du 3 octobre 2022, a adopté le  
règlement du Fonds Départemental d’Investissement ayant pour but  
d’aider les communes de -10.000 habitants dans leurs projets  
d’investissement.

Vu le règlement FDI 2023, notamment la rubrique « Travaux de  
voirie » permettant à la Commune de solliciter auprès du  
Département une subvention à hauteur de 50% du montant HT pour  
les communes de moins de 1.000 habitants, plafonnée à une dépense  
de 100.000 € HT.

Vu l’estimatif présenté par la société TP28,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20221219-202254-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

<b>DEPENSES</b>	
Coût du projet estimé HT	<b>31.006,60 €</b>
TVA	6.201,32 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>37.207,92 €</b>

<b>RECETTES</b>	
Subvention du Département (estimée) FDI (31.006,60€ x 50%)	15.503,30 €
Fonds de concours Chartres Métropole (estimé 50% du reste à charge)	7.751,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23.254,30 €</b>
<b>RESTE A CHARGE HT</b>	<b>7.752,30 €</b>
<b>RESTE A CHARGE TTC</b>	<b>13.953,62 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **demande** au Maire de solliciter une **subvention FDI** de 15.503,30 € auprès du Département;
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 19 décembre 2022

Le Maire,  
André BELLAMY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212601286-20221219-202254-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022



# EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE DANGERS

**DATE DE CONVOCATION**  
15 décembre 2022

Séance du 19 décembre 2022

**DATE D'AFFICHAGE**  
15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,  
Le dix-neuf décembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur BELLAMY André

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**  
**EN EXERCICE :** 10  
**PRESENTS :** 9  
**VOTANTS :** 9

**Étaient présents :**

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth,  
RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline, et Messieurs  
BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy et  
ROBVEILLE Arnaud

**Était absent :**

Monsieur PETIT Benoît

*Délibération n° 2022/55*

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame TREBOUET Caroline

**OBJET DE LA  
DELIBERATION :**

Le Maire expose,

**Rue de la Miterne & rue  
des Bruyères – Travaux  
de voirie**

**Demande de fonds de  
concours Chartres  
Métropole**

La commune de Dangers envisage de reconstituer les trottoirs  
actuellement gravillonnés aux fins d'application d'un enrobé pour  
faciliter la circulation des piétons et des poussettes rue des Bruyères  
et rue de la Miterne. Par ailleurs quelques bordures détériorées  
doivent être remplacées sur 12 mètres de linéaire environ rue des  
Bruyères, avec application d'un bi-couche sur l'ensemble de la rue  
des Bruyères.

Après mise en concurrence, l'offre de l'entreprise TP28 a été retenue  
pour présenter un montant de travaux de 31.006,60 € HT.

La communauté d'agglomération Chartres Métropole a décidé de  
consacrer une enveloppe de 2,5 millions d'Euros au soutien des  
projets d'investissements divers de ses communes membres.

Vu le règlement du fonds de concours concernant l'aide pouvant être  
apportée aux travaux d'investissement divers,

Vu l'estimatif présenté par la société TP28,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20221219-202255-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

<b>DEPENSES</b>	
Coût du projet estimé HT	<b>31.006,60 €</b>
TVA	6.201,32 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>37.207,92€</b>

<b>RECETTES</b>	
Subvention du Département (estimée) FDI (31.006,60€ x 50%)	15.503,30 €
Fonds de concours Chartres Métropole (estimé 50% du reste à charge)	7.751,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23.254,30 €</b>
<b>RESTE A CHARGE HT</b>	<b>7.752,30 €</b>
<b>RESTE A CHARGE TTC</b>	<b>13.953,62 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **demande** au Maire de solliciter un fonds de concours de 7.751 € auprès de Chartres Métropole ;
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 19 décembre 2022

Le Maire,  
André BELLAMY



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

028-212801286-20221219-202255-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

# EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Eure et Loir

### COMMUNE DE DANGERS

Séance du 19 décembre 2022

DATE DE  
CONVOCAION  
15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,  
Le dix-neuf décembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
BELLAMY André

DATE D'AFFICHAGE  
15 décembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :  
EN EXERCICE : 10  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 9

**Etaient présents :**

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD  
Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY  
André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy et ROBVEILLE Arnaud

**Etait absent :**

Monsieur PETIT Benoît

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame TREBOUET Caroline

**Délibération n° 2022/56**

Le Maire expose,

**OBJET DE LA  
DELIBERATION :**

Afin de faciliter l'accès aux écoles de nuit, la Commune de Dangers  
envisage d'éclairer la sente piétonne au départ de la rue de la mairie  
jusqu'au groupe scolaire, au moyen de trois luminaires Led avec  
détecteurs muraux crépusculaires temporisés.

**Eclairage sente  
piétonne menant  
à l'école**

Après mise en concurrence, le devis de l'entreprise TARDIVEAU  
ELECTRICITE a été retenu pour présenter un montant de travaux de  
1.450,60 € HT.

**Demande de fonds de  
concours Chartres  
Métropole**

La communauté d'agglomération Chartres Métropole a décidé de  
consacrer une enveloppe de 2,5 millions d'Euros au soutien des projets  
d'investissements divers de ses communes membres.

Vu le règlement du fonds de concours concernant l'aide pouvant être  
apportée aux travaux d'investissement divers,

Vu l'estimatif présenté par la société TARDIVEAU ELECTRICITE,

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20221219-202256-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

DEPENSES	
Coût du projet estimé HT	1.450,60 €
TVA	290,12 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1.740,72€</b>

RECETTES	
Fonds de concours Chartres Métropole (estimé 50% du reste à charge)	725,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>725,00 €</b>
RESTE A CHARGE HT	725,30 €
<b>RESTE A CHARGE TTC</b>	<b>1.015,72 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **demande** au Maire de solliciter un fonds de concours de 725,00 € auprès de Chartres Métropole ;
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 19 décembre 2022

Le Maire,  
André BELLAMY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20221219-202256-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

# EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE DANGERS

Séance du 19 décembre 2022

DATE DE CONVOCATION  
15 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE  
15 décembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :  
EN EXERCICE : 10  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 9

L'an deux mille vingt-deux,  
Le dix-neuf décembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur BELLAMY André

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth,  
RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline, et Messieurs  
BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy et  
ROBVEILLE Arnaud

Etait absent :

Monsieur PETIT Benoît

Formant la majorité des membres en exercice.

*Délibération n° 2022/57*

Secrétaire de séance : Madame TREBOUET Caroline

Le Maire expose,

**OBJET DE LA  
DELIBERATION :**

**Eclairage sente  
piétonne menant  
à l'école**

**TARDIVEAU  
ELECTRICITE –  
Acceptation devis**

Dans le cadre des travaux d'éclairage de la sente piétonne menant aux  
écoles de nuit, trois entreprises ont été sollicitées et ont effectué une  
offre :

- RES28 (auto-entrepreneur), d'un montant de 1300 € ;
- QUEINNEC & Fils, d'un montant de 1.619,26 € HT ;
- TARDIVEAU ELECTRICITE, d'un montant de 1.460,60 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des  
membres présents :

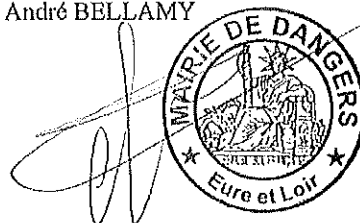
- **ACCEPTÉ** l'offre de la société TARDIVEAU  
ELECTRICITE d'un montant de 1.450,60€ HT, soit 1.740,72€ TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis n° DEV-2022-0110 s'y  
rapportant,
- **DIT** que les montants figurent au budget 2022 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre  
les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Dangers, le 19 décembre 2022

Le Maire,  
André BELLAMY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20221219-202257-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022



# EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE DANGERS

Séance du 19 décembre 2022

**DATE DE CONVOCATION**

15 décembre 2022

**DATE D’AFFICHAGE**

15 décembre 2022

**NOMBRE DE**

**CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

L’an deux mille vingt-deux,  
Le dix-neuf décembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur BELLAMY André

**Etaient présents :**

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth,  
RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline, et Messieurs  
BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy et  
ROBVEILLE Arnaud

**Était absent :**

Monsieur PETIT Benoît

Formant la majorité des membres en exercice.

***Délibération n° 2022/58***

Secrétaire de séance : Madame TREBOUET Caroline

Le Maire expose,

**OBJET DE LA  
DELIBERATION :**

Il convient de renouveler l’équipement informatique de son bureau,  
les mises à jour windows ne pouvant plus s’effectuer.

**Remplacement PC  
du Maire**

La société PRSOFT a présenté un devis pour l’achat d’un ordinateur  
LENOVO ThinkCentre M70t 11EV + écran Iiyama Prolite, d’un  
montant de 1.403,65 € HT, soit 1.684,38 € TTC.

**Demande de Fonds de  
concours Chartres  
Métropole**

La communauté d’agglomération Chartres Métropole a décidé de  
consacrer une enveloppe de 2,5 millions d’Euros au soutien des  
projets d’investissements divers de ses communes membres.

Vu le règlement du fonds de concours concernant l’aide pouvant être  
apportée aux travaux d’investissement divers,

Vu la facture de la société PRSOFT présentée en séance,

Vu le plan de financement prévisionnel ci-après rappelé :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20221219-202258-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

DEPENSES	
Coût du projet HT (PRSoft)	1.403,65 €
TVA	280,73 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1.684,38 €</b>

RECETTES	
Fonds de concours Chartres Métropole (estimé 50% du reste à charge)	701,00 €
RESTE A CHARGE HT	702,65 €
<b>RESTE A CHARGE TTC</b>	<b>983,38 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents:

- **demande** au Maire de solliciter un **fonds de concours** de 701,00 € auprès de Chartres Métropole ;
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 19 décembre 2022

Le Maire,  
André BELLAMY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20221219-202258-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022